

# CLÉMENT FAVRE-ROCHEX

*Agrégé des facultés de droit  
Professeur des universités  
Université de Tours  
favrerochex@univ-tours.fr*

## PARCOURS

---

Depuis 2024	<b>Professeur des universités</b> - Université de Tours
2024	<b>Agrégation de droit privé et sciences criminelles</b>
2020-2024	<b>Maître de conférences</b> - Université Paris-Panthéon-Assas
2013-2019	<b>Doctorat en droit</b> - Université Paris-Panthéon-Assas <i>Sûretés et procédures collectives</i> , dir. Pr. Michel Grimaldi Jury : Pr. Nicolas Borga, Pr. Philippe Dupichot, Pr. François-Xavier Lucas (président), Pr. Marie-Hélène Monsérié-Bon <i>1<sup>er</sup> Prix Cyrille Bialkiewicz pour le droit des entreprises en difficulté</i> <i>2<sup>nd</sup> Prix solennel André Isoré de la Chancellerie des Universités de Paris</i> <i>Prix de thèse de l'Université Panthéon-Assas</i>

## ENSEIGNEMENTS

---

### • À l'Université de Tours :

Droit de la famille (Licence 1)  
Droit bancaire (Master 1)  
Responsabilité sociale des entreprises (Master 2 Droit de l'entreprise)  
Contentieux commercial (Master 2 Droit de l'entreprise)  
Droit approfondi des sûretés (Master 2 Droit privé fondamental)  
Droit approfondi des sociétés et des activités financières (Master 2 Droit privé fondamental)

### • À l'Université Panthéon-Assas :

Restructuration et sûretés (Master 2 Techniques de restructuration des entreprises en difficulté)

### • À l'Université Panthéon-Sorbonne :

Droit des sûretés (DU Pratique judiciaire du droit des activités économiques)

### • À l'étranger :

Droit des sûretés (Le Caire, École de droit de la Sorbonne, IDAI) - 2024, 2025  
Droit bancaire (Hô Chi Minh, Université d'économie et de droit) - 2021 à 2024  
Droit bancaire (Phnom Pen, Université royale de droit et de sciences économiques) - 2021 à 2024

## PUBLICATIONS

---

### THESE

- *Sûretés et procédures collectives*, préf. M. Grimaldi, LGDJ, coll. Bibliothèque de droit des entreprises en difficulté, t. 19, 2020

### OUVRAGES COLLECTIFS

- *Le droit des affaires en cas pratiques*, avec J.-B. Barbièri, Dalloz, coll. Réussir, depuis 2023, 3 éditions
- *Dictionnaire pratique de droit des affaires*, dir. A. Quiquerez, Bruylant (rédaction des définitions en droit des sûretés et en droit des entreprises en difficulté), 1<sup>ère</sup> éd., 2023, 2<sup>e</sup> éd. à paraître
- « Les priviléges », in *Droit des sûretés*, dir. G. Piette, Lexbase, 2022
- *Code de la consommation*, LexisNexis, dir. L. Levener (participation aux annotations des Livres 1 et 2), depuis 2022

### ARTICLES

- « L'incidence d'une procédure collective sur la prise de décision en assemblée », in *Les décisions collectives dans les sociétés non cotées, Actes pratiques et ingénierie sociétaire*, 2025, n° 6, dossier 47
- « Actualité des plans de sauvegarde et de redressement avec classes de parties affectées » (table ronde), *Bulletin Joly Entreprises en difficulté* 2025, n° 5, p. 44 et s.
- « De quelques difficultés relatives aux répartitions dans les procédures collectives », *Bulletin Joly Entreprises en difficulté* 2025, n° 3, p. 5 et s.
- « Retour sur l'hypothèque légale du syndicat de copropriétaires à l'épreuve des procédures collectives », *Bulletin Joly Entreprises en difficulté* 2024, n° 3, p. 4 et s.
- « La réforme des procédures collectives et les sûretés réelles », in *Le droit des sûretés réelles depuis l'ordonnance du 15 septembre 2021*, dir. R. Broussais, M. Hoyer et E. Petitprez, éd. Ceprisca, 2024, p. 219 et s.
- « Le formalisme en droit des sûretés », in *Le formalisme en droit, Revue de droit d'Assas* 2023, n° 25, p. 94 et s.
- « Le nouveau patrimoine professionnel », *JCP E* 2022.1136
- « Le contrat irrégulièrement conclu en procédure collective », *RTD com.* 2022, n° 3, p. 409 et s.
- « Le créancier titulaire de sûreté et le nouvel ordre des paiements » (avec Me F. Legrand), *Bulletin Joly Entreprises en difficulté*, 2022, n° 3, p. 57 et s.
- « L'interdiction d'accroître l'assiette de la sûreté », in *Réforme du droit des sûretés, Recueil Dalloz* 2022, p. 304
- « Réflexions sur les sûretés réelles dans les procédures collectives transfrontalières en Europe », *Revue internationale de droit comparé* 2021, n° 4, p. 931 et s.
- « Les répartitions en liquidation judiciaire après la réforme du livre VI du Code de commerce », *Bulletin Joly Entreprises en difficulté* 2021, n° 6, p. 49 et s.
- « Une nouvelle réforme du livre VI du Code de commerce ! », *Bulletin Joly Entreprises en difficulté* 2021, n° 5, p. 37 et s.
- « Premiers regards sur l'avant-projet de réforme des sûretés dans les procédures collectives », *Recueil Dalloz* 2021, n° 4, p. 190 et s.

## NOTES ET OBSERVATIONS

- « Cautionnement disproportionné et fiche de renseignements incomplète », obs. sous Cass. com., 17 déc. 2025, n° 24-16.851, *Revue pratique droit des affaires* 2026, n° 1
- « L'intégration des créances identifiables et contestées dans le plan », obs. sous Cass. com., 10 déc. 2025, n° 24-17.292, *L'essentiel Droit des entreprises en difficulté* 2026, n° 1
- « L'obligation d'information de la caution à l'épreuve de la clôture du compte-courant », obs. sous Cass. com., 26 nov. 2025, n° 23-19.203, *Revue pratique droit des affaires* 2025, n° 12
- « La résistance de la réserve de propriété à la prescription de la créance garantie », obs. sous Cass. com., 19 nov. 2025, n° 23-12.250, *Revue pratique droit des affaires* 2025, n° 11
- « L'inscription d'une sûreté réelle à l'épreuve de la procédure collective », note sous Cass. com., 2 juill. 2025, n° 23-14.713, *Bulletin Joly Entreprises en difficulté* 2025, n° 6, p. 20
- « Preuve de l'exécution de l'obligation d'information annuelle de la caution », obs. sous Cass. com., 18 juin 2025, n° 23-14.713, *Revue pratique droit des affaires* 2025, n° 7-8
- « Inscription d'une hypothèque judiciaire pendant le plan : la mainlevée peut être ordonnée », obs. sous Cass. com., 2 juill. 2025, n° 23-14.713, *Revue pratique droit des affaires* 2025, n° 7-8
- « Menace pour le droit de rétention dans les procédures collectives », obs. sous CA Grenoble, 27 mars 2025, n° 24/03711, *L'essentiel Droit des entreprises en difficulté* 2025, n° 5, p. 2
- « Le bien non revendiqué peut être vendu par le liquidateur », obs. sous Cass. com., 5 févr. 2025, n° 23-19.029, *L'essentiel Droit des entreprises en difficulté* 2025, n° 3, p. 4
- « Attribution judiciaire du gage et décharge de la caution », obs. sous Cass. com., 27 nov. 2024, n° 22-21.619, *L'essentiel Droit des entreprises en difficulté* 2025, n° 1, p. 3
- « Effet interruptif de prescription de la déclaration de créance à l'égard de la sous-caution », obs. sous Cass. com., 9 oct. 2024, n° 22-18.093, *L'essentiel Droit des entreprises en difficulté* 2024, n° 11, p. 3
- « Droit de rétention du créancier nanti sur compte-titres et procédure collective », obs. sous Trib. com. Grenoble, 4 oct. 2024, *L'essentiel Droit des entreprises en difficulté* 2024, n° 10, p. 4
- « Des diligences attendues du crédit-bailleur garanti par une caution », note sous Cass. com., 8 novembre 2023, n° 22-13.823, *Act. proc. coll.* 2024, n° 1, repère 1
- « L'article L. 643-7-1 du code de commerce au secours du créancier omis de l'état de collocation », note sous Cass. com., 4 octobre 2023, n° 22-15.456, *Bulletin Joly Entreprises en difficulté* 2024, n° 1, p. 26
- « Le droit de suite confronté à l'ordre des paiements en liquidation judiciaire », note sous Cass. com., 14 juin 2023, n° 21-15.864, *Bulletin Joly Entreprises en difficulté* 2023, n° 5, p. 18
- « L'action en constatation de la résolution d'un contrat échappe à l'interdiction des poursuites », obs. sous Cass. com., 3 sept. 2023, n° 22-12.047, *L'essentiel Droit des entreprises en difficulté* 2023, n° 9, p. 4
- « Droit de suite né d'une sûreté réelle et répartitions en liquidation judiciaire », obs. sous Cass. com., 8 juin 2023, n° 21-15.864, *L'essentiel Droit des entreprises en difficulté* 2023, n° 7, p. 3
- « Précisions sur l'étendue de l'effacement des dettes à l'issue du rétablissement professionnel », note sous Cass. com., 19 avril 2023, n° 21-19.743, *Act. proc. coll.* 2023, n° 11, repère 131
- « L'action paulienne à l'épreuve de l'intérêt collectif des créanciers », note sous Cass. com., 8 mars 2023, n° 21-18.829, *Bulletin Joly Entreprises en difficulté* 2023, n° 3, p. 42 s.
- « Précision sur l'effet de la déclaration de créance née d'un billet à ordre sur l'aval », obs. sous Cass. com., 25 janv. 2023, n° 21-16.275, *L'essentiel Droit des entreprises en difficulté* 2023, n° 3, p. 2

- « Opposabilité du nantissement de compte-titres, cession Dailly et bénéfice de subrogation de la caution », obs. sous Cass. com., 30 nov. 2022, n° 20-23.554, *L'essentiel Droit des entreprises en difficulté* 2023, n° 2, p. 3
- « La date de naissance d'une créance de restitution », note sous Cass. com., 26 oct. 2022, n° 21-13.474, *Bulletin Joly Entreprises en difficulté* 2023, n° 1, p. 21
- « Durée de l'effet interruptif de la déclaration de créance à l'égard de la caution », obs. sous Cass. com., 23 nov. 2022, n° 21-13.386, *L'essentiel Droit des entreprises en difficulté* 2023, n° 1, p. 3
- « Renonciation au transfert de la charge d'une sûreté réelle et libération de la caution », obs. sous Cass. com., 9 nov. 2022, n° 20-18.164, *L'essentiel Droit des entreprises en difficulté* 2022, n° 11, p. 3
- « La réparation des préjudices subis par le débiteur à l'épreuve du dessaisissement en liquidation judiciaire », note sous Cass. com., 9 juin 2022, n° 21-12.348, *JCP E* 2022.1380
- « Formalisme du cautionnement : l'ajout de termes dans la mention n'emporte pas la nullité du contrat », note sous Cass. com., 21 avr. 2022, n° 20-23.300, *JCP E* 2022.1219
- « L'action en réduction d'une donation-partage échappe au dessaisissement », note sous Cass. com., 2 mars 2022, n° 20-20.173, *Bulletin Joly Entreprises en difficulté* 2022, n° 3, p. 22
- « Déclaration d'insaisissabilité : précisions sur sa publication et la vente du bien à l'épreuve des procédures collectives », note sous Cass. com., 17 nov. 2021, n° 20-15.395, *Bulletin Joly Entreprises en difficulté* 2022, n° 2, p. 14
- « La date de cessation des paiements à l'épreuve des voies de recours contre le jugement d'ouverture », obs. sous Cass. com., 12 janv. 2022, n° 20-16.394, *L'essentiel Droit des entreprises en difficulté* 2022, n° 2, p. 2
- « Mesure conservatoire contre la caution et redressement judiciaire », obs. sous Cass. com., 8 déc. 2021, n° 20-16.980, *L'essentiel Droit des entreprises en difficulté* 2022, n° 1, p. 3
- « Mainlevée d'une sûreté réelle lors du plan de cession et décharge de la caution », obs. sous Cass. com., 20 oct. 2021, n° 20-16.980, *L'essentiel Droit des entreprises en difficulté* 2021, n° 11, p. 2
- « Clôture pour insuffisance d'actif et recours contre un cofidéjusseur », obs. sous Cass. com., 5 mai 2021, n° 20-14.672, *L'essentiel Droit des entreprises en difficulté* 2021, n° 6, p. 4
- « Sûreté réelle pour autrui, cession à titre de garantie et déclaration de créance », note sous Cass. com., 17 juin 2020, n° 19-13.153, 2020, *Bulletin Joly Entreprises en difficulté* 2020, n° 5, p. 24
- « Mauvaise foi du débiteur et rétablissement professionnel », obs. sous CA Paris, 28 mai 2020, *L'essentiel Droit des entreprises en difficulté* 2020, n° 7, p. 5
- « Le domicile élu du créancier et la notification des actes de la procédure collective », note sous Cass. com., 26 févr. 2020, n° 18-21.575, *Bulletin Joly Entreprises en difficulté* 2020, n° 3, p. 34
- « Le nantissement de compte bancaire à l'épreuve de la procédure collective », note sous Cass. com., 22 janv. 2020, n° 18-21.647, *JCP E* 2020, n° 12, note 1119.
- « Retour sur la répétition de l'indu et l'ordre des droits de préférence », note sous Cass. civ. 1<sup>ère</sup>, 24 oct. 2019, n° 18-22.549, *Recueil Dalloz* 2020, n° 3, p. 200
- « Ordonnance autorisant la cession de gré à gré : la rétractation de l'offre est impossible », note sous Cass. com., 14 nov. 2019, n° 18-15.871, *Bulletin Joly Entreprises en difficulté* 2020, n° 1, p. 38

## CONFERENCES ET FORMATIONS

---

- « La valeur de l'actif grevé d'une sûreté », colloque *La valeur en droit des entreprises en difficulté*, dir. E. André et A. Bézert, Université Lyon III, janv. 2026
- « La défense de l'intérêt des créanciers », cycle de conférences, *Procédure civile et droit des sociétés*, dir. T. Goujon-Bethan et T. Duchesne, Université Lyon III, mai 2025

- « Le plan de sauvegarde et de redressement avec classes de parties affectées », table ronde, *Journées du restructuring*, dir. F.-X. Lucas, Université Euromed de Fès (Maroc), mai 2025
- « L'incidence d'une procédure collective sur la prise de décision en assemblée », colloque *Les décisions collectives dans les sociétés non cotées*, dir. H. Gourdy, Université de Tours, mars 2025
- « Réforme des sûretés et réforme des procédures collectives : bilan et perspectives », avec A. Kicilinska, Association Droit et commerce, Association nationale des juristes de banque, nov. 2024
- « Cautionnement et procédures collectives », formation ENM, déc. 2023
- « Cautionnement et procédures collectives », formation ENM, avril 2023
- « Les sûretés réelles et la réforme des procédures collectives », colloque *La réforme des sûretés réelles*, dir. R. Broussais, M. Hoyer et E. Petitprez, Université d'Amiens, mars 2023
- « Le créancier titulaire d'une sûreté réelle face au nouvel ordre des paiements », avec M<sup>e</sup> F. Legrand, dir. R. Azevedo et M. Dols-Magneville, Université de Montpellier, mars 2022
- « La réforme des procédures collectives », Institut de recherche en droit des affaires, Université Panthéon-Assas, déc. 2021
- « Les sûretés réelles et la réforme des procédures collectives », colloque *La réforme des sûretés*, Association Henri Capitant, Université Panthéon-Assas, nov. 2021
- « La directive (UE) n° 2019/1023 du 20 juin 2019 sur la restructuration et l'insolvabilité : quels changements pour le droit français ? », avec M.-H. Monsérié-Bon, Institut de recherche en droit des affaires, Université Panthéon-Assas, déc. 2020
- « Réforme des sûretés et répartitions », Institut français des praticiens des procédures collectives, formations